

CARTE DES ZONES DE STATIONNEMENT

(Carte détaillée accessible sur b33.fr/residents)

La ville est divisée en **5 grandes zones** :

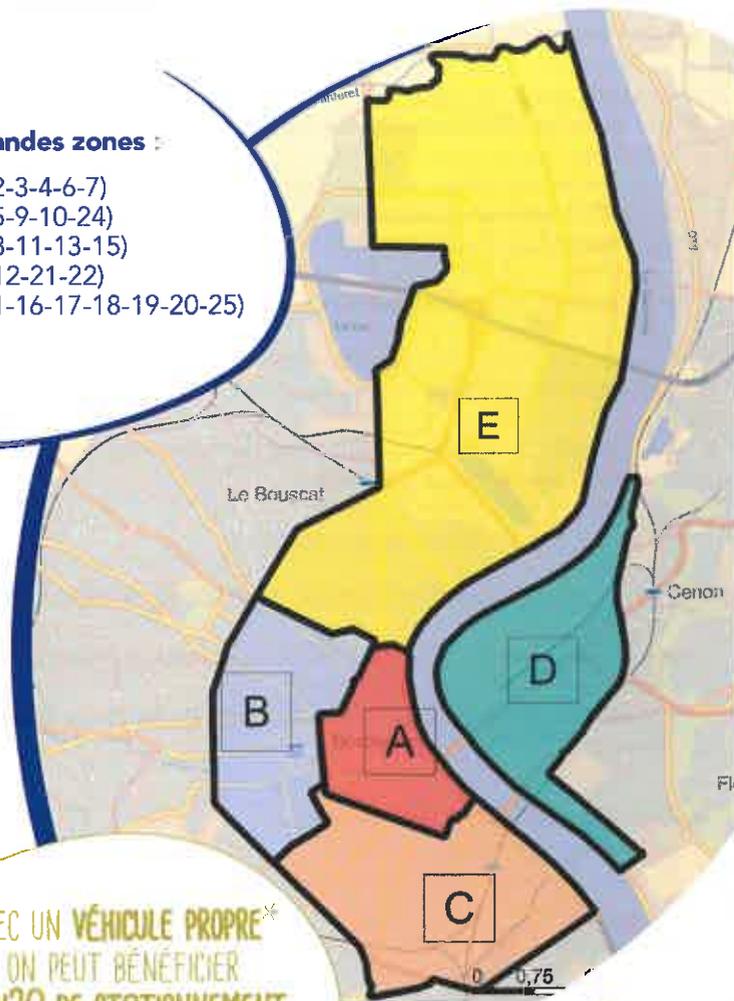
Zone A (anciennes zones 2-3-4-6-7)

Zone B (anciennes zones 5-9-10-24)

Zone C (anciennes zones 8-11-13-15)

Zone D (anciennes zones 12-21-22)

Zone E (anciennes zones 1-16-17-18-19-20-25)



T'ES UN VRAI
BORDELAIS
SI TU SAIS QUE...

AVEC UN VÉHICULE PROPRE*
ON PEUT BÉNÉFICIER
D'1H30 DE STATIONNEMENT
GRATUIT



RETROUVEZ TOUTES
LES ALTERNATIVES AU
STATIONNEMENT ET AU
DÉPLACEMENT SUR
WWW.BORDEAUX.FR



* Le disque vert accorde 1h30 de stationnement gratuit par jour aux véhicules propres ainsi qu'aux véhicules en auto partage dûment identifiés.

Vous obtiendrez ce disque vert en vous rapprochant du bureau d'accueil de la Police municipale et de la tranquillité publique.

MON GUIDE DU STATIONNEMENT



PROFESSIONNEL
DE SANTÉ
BORDELAIS



Plus d'informations sur
www.bordeaux.fr

BORDEAUX



JE PEUX SOUSCRIRE À UN ABONNEMENT...

1 Si je suis un professionnel de santé établi à Bordeaux

Mon abonnement est valable uniquement dans **la zone*** dans laquelle mon cabinet est implanté.

COMBIEN ÇA ME COÛTE ?

30€/MOIS
90€/TRIMESTRE

2 Si je suis un professionnel de santé itinérant établi à Bordeaux → et que j'effectue MOINS DE 100 VISITES à domicile par an

Mon abonnement est valable sur l'**ensemble des zones*** de stationnement bordelaises et ne peut bénéficier qu'à mon véhicule.

COMBIEN ÇA ME COÛTE ?

30€/MOIS
90€/TRIMESTRE

3 Si je suis médecin, infirmier ou kinésithérapeute mobile établi à Bordeaux → et que j'effectue PLUS DE 100 VISITES à domicile par an

GRATUIT
SUR L'ENSEMBLE DES ZONES
DE STATIONNEMENT

* se référer à la carte au dos du guide

LE
SAVIEZ-VOUS
?



Le stationnement payant me permet
de trouver une place plus facilement !

Le taux de disponibilité des places est passé
de 15% en décembre 2017 à 50% en janvier 2018

POUR OBTENIR MON ABONNEMENT ?

JE DOIS FAIRE UNE DEMANDE D'OUVERTURE DU DROIT

1 Je rassemble les justificatifs suivants :

- la **carte grise** du véhicule
- ma **carte professionnelle de santé** (CPS) ou **extrait d'inscription au fichier RPPS ou Adeli** de l'année en cours
- une **feuille de soins** attestant de ma qualité de demandeur
- un **justificatif de domiciliation** de mon local professionnel (bail commercial valide ou attestation d'assurance du local en cours)

→ Si je suis un professionnel de santé itinérant :

- je dois aussi fournir la **justification d'une activité à domicile** rédigée par mon Ordre pour bénéficier du tarif préférentiel*

→ Si je suis un médecin, infirmier ou kinésithérapeute mobile qui bénéficie de la gratuité :

- mon Ordre me délivre une attestation

2 Je demande des droits (délai de 7 jours) en allant au choix :

- sur le site internet **easy:park** bordeaux.easypark.net (avec mes justificatifs numérisés)
- au **bureau d'accueil** de la **Police municipale et de la tranquillité publique**** (avec mes justificatifs)

3 Je démarre mon abonnement :



sur le site
easy:park

j'accède à mon compte
et je suis les instructions

par téléphone mobile
au **09 77 55 88 00**

Je rentre le code de mon secteur
de stationnement :

- **Zone A** = code zone 3320
- **Zone B** = code zone 3321
- **Zone C** = code zone 3322
- **Zone D** = code zone 3323
- **Zone E** = code zone 3324
- **Tous secteurs** = code zone 3326
- **disque vert** = code zone 3305

sur l'application

easy:park

j'accède à mon compte
et je suis les instructions

* Si je bénéficie de la gratuité sur l'ensemble des zones de stationnement, mon abonnement sera enclenché automatiquement et sera valable 1 an

** Annexe de l'hôtel de ville - 6 place Rohan - 33000 Bordeaux
du lundi au vendredi 9h-17h